



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU du 25 novembre 2011

Étaient présents : Michel Lauzet, Christian Lejeune, Jean-Pierre Fel, Jacques Lours, Pierre Etienne Toire, Hugues Deknudt, Arnaud Dardon, Maurice Degoul, Marcelle Viprey, Michel Noël, Francis Navarro, Jeanne Georgette Four, Michel Ajalbert
Sous la présidence de M. Guillaume Laybros, Maire.

Absente : Nicole Bonal

A été élu secrétaire de séance : M. Arnaud Dardon.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 OCTOBRE 2011	1
II – VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT	1
III – ECLAIRAGE NOTRE DAME DE CONSOLATION	2
IV – CONTRAT GROUPE ASSURANCE 2012	2
V – REGIME INDEMNITAIRE	3
VI – CHAUMIERE DE GRANIER : TARIF ET EMPLOI	3
VII – CESSIONS DE TERRAINS	4
VIII – PROPOSITION DE COURRIER : RENOVATION ET LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE	4
IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	5
X – QUESTIONS DU PUBLIC	7

Ouverture de la séance à 20H30

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 OCTOBRE 2011

Pas de remarque.
Le compte rendu du 27 octobre 2011 est adopté à l'unanimité.

II – VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

La nouvelle taxe d'aménagement se substitue aux trois taxes suivantes :

- taxe locale d'équipement
- taxe départementale des espaces naturels et sensibles
- taxe départementale de financement des CAUE

La part départementale de cette taxe est limitée au maximum à 2,5%. Le Conseil Général du Cantal a adoptée cette valeur. La part communale peut varier entre 1 et 5 %.

La base de calcul de cette nouvelle taxe est différente de l'ancienne Taxe Locale d'Equipeement (TLE). Les volumes des habitations sont désormais pris en compte.

La commission finance a décidé d'établir la part communale à 2%. En choisissant cette valeur modérée, la commission a souhaité ne pas surcharger les dépenses des administrés et ne pas créer un frein au projet de lotissement. De plus, cette valeur peut éventuellement être modifiée tous les ans (elle est obligatoirement réévaluée tous les 3 ans).

Des exonérations (sur la part communale) ont également été définies lors de cette commission.

- Exonération totale, en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
 1. Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- Exonération partielle, en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
 1. Les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 50 % de leur surface.

D'autres exonérations sont également prévues par la loi et s'appliqueront de plein droit.

Le taux de la part communal de la taxe d'aménagement, ainsi que les exonérations proposées par la commission finance sont adoptées à l'unanimité.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

III – ECLAIRAGE NOTRE DAME DE CONSOLATION

Un coffret électrique encastré supplémentaire a été nécessaire, ce qui a conduit à un réajustement du devis initial : 11571,67 € au lieu de 11522,09 €

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Pierre Toire souhaiterait que l'entreprise Chavinier soit rappelée afin de régler l'éclairage de la chapelle.

Un point est fait sur les travaux en cours ou à venir sur le réseau électrique (Pierre Toire, Christian Lejeune, Guillaume Laybros) :

- un transformateur sera installé au bord de la RD 59 entre St Martin et le Cap de la Garde. L'ensemble du quartier est aujourd'hui en bout de réseau ce qui provoque des baisses de tension. La solution technique était restée en réserve afin de ne pas surinvestir.
- suite à différents projets (création d'une stabulation, transformation d'une grange en habitation), un transformateur sera installé à Lagardette. Pour des raisons financières, le réseau ne sera pas enterré dans le hameau.
- une extension de réseau sera effectuée à Lassalle suite à la création d'une stabulation. Le réseau électrique ne passant pas trop loin (< 100 m), le coût d'extension devrait être pris en charge par le syndicat d'électrification.

IV – CONTRAT GROUPE ASSURANCE 2012

L'échéance du contrat est le 31/12/2011 et la compagnie d'assurance a décidé de dénoncer le contrat à cette date. Un nouvel appel d'offre sera effectué courant 2012 par le Centre de Gestion avec effet au 01/01/2013.

Afin d'être couvert par une assurance pendant cette période intermédiaire, le groupe AXA a proposé de proroger d'un an l'assurance mais en augmentant le taux de 4,47% à 5,14%. Il paraît difficile de ne pas accepter.

Christian Lejeune souhaite savoir s'il y aura chevauchement entre ce contrat d'un an et le nouvel appel d'offre. Réponse de Jean Pierre Fel : non puisque la modification est faite en attendant le nouvel appel d'offre.

Michel Ajalbert se demande pourquoi il n'y a pas de mise en concurrence ? Il y aura une mise en

concurrence puisqu'il y aura appel d'offre.

Cette augmentation fait suite à une mauvaise évaluation des "arrêts maladie" au niveau national (ce n'est pas le cas au niveau de notre commune).

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

V – REGIME INDEMNITAIRE

Il est nécessaire de compléter les décisions votées lors du dernier conseil. Les régimes indemnitaires antérieurs doivent être désormais transférés dans les nouvelles filières techniques.

Ce transfert est voté à l'unanimité.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

VI – CHAUMIERE DE GRANIER : TARIF ET EMPLOI

Depuis 2009, le Parc des Volcans d'Auvergne ne participe plus financièrement au fonctionnement de la Chaumière de Granier.

La Chaumière de Granier accuse en 2011 un déficit de 2000 €, partagé entre la commune et l'association de « Niervèze, Hameau d'hier et d'aujourd'hui »

Guillaume Laybros a expliqué lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès, qu'il n'était pas possible de vouloir mutualiser d'un coté les structures touristiques et de l'autre abandonner les postes non rentables. Il rappelle que la commune verse 10 000 € de transfert de charges au titre de la compétence tourisme auquel s'ajoute 1 000 € de taxe de séjour. Elle ne peut pas payer en plus des dépliants pour la publicité de la chaumière.

Afin de redynamiser la Chaumière et d'inverser la baisse de fréquentation, l'association propose les modifications suivantes :

- des bénévoles feront des visites pendant la période d'ouverture et sur demande hors de cette période.
- Les tarifs ont été revus à la baisse et les périodes de visites pendant la période estivale ont été modifiées afin de permettre la visite de trois groupes pendant l'après midi.

Actuels :

- Adulte	3,50 €
- Enfant de moins de 16 ans	1,50 €
- Groupe (à partir de 10 personnes)	2,50 €

Propositions :

- Individuel	3 €
- Groupe (à partir de 10 personnes)	2 €
- Enfant de moins de 12 ans	Gratuit

Christian Lejeune trouve paradoxal de baisser les tarifs alors que le chiffre d'affaire diminue. Guillaume Laybros explique que c'est l'une des solutions proposée par l'association pour enrayer la baisse de fréquentation.

Georgette Four estime que ces nouveaux tarifs sont plus conformes aux tarifs appliqués par d'autres structures de ce type.

Pierre Toire espère que cela permettra de retrouver un nécessaire équilibre budgétaire.

Guillaume Laybros estime qu'il serait normal que la Communauté de Communes prenne en charge certaines dépenses matérielles (comme l'impression de nouvelles affiches) et souhaiterait certainement renouveler le bail emphytéotique. Nous ne savons pas non plus ce que souhaitera faire le propriétaire.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

VII – CESSIONS DE TERRAINS

1. Monsieur Denis Cueilhe souhaite acheter une grange dans le hameau de Niervèze. Il souhaiterait ajouter devant la porte de l'étable un morceau de la parcelle N°156. Cette parcelle est un bien de la section de Niervèze.

Cette acquisition se ferait selon le déroulement suivant :

- passage du géomètre au frais de l'acquéreur
- convocation des électeurs de la section et vote

Guillaume Laybros précise qu'un petit parking pourrait être aménagé sur le reste de la parcelle N° 156. Christian Lejeune trouve délicat de réaliser un parking et de permettre également l'accès à la grange. Guillaume Laybros le rassure en précisant que le projets d'aménagement de Denis Cueilhe le permet (petit morceau ajouté, entrée principale ne se fait pas de ce côté;...)

Pierre Toire rappelle que concernant d'une manière générale les cessions de terrains, il serait très souhaitable de connaître les projets de découpage avant que ceux- ci ne soient discutés lors du conseil municipal. il s'agit sinon d'un vote de principe sans véritable jugement.

2. L'ACCA a acheté 2 Algéco. L'un deux a déjà été installé entre le bâtiment communal du service technique et un bâtiment de France Télécom. Pour installer, l'autre Algéco, il est nécessaire d'acheter un morceau de terrain appartenant à France Télécom (ce dernier préfère effectuer une vente plutôt qu'un échange de terrain). Un document d'arpentage sera réalisé et une estimation du domaine sera demandé. Les membres de l'ACCA s'engagent à effectuer les travaux.

Le raccordement au réseau d'alimentation en eau potable et au réseau d'assainissement ont été réalisés aujourd'hui même.

3. Cession à Gilbert Tichit

Vente de 589 m² à 1 € le m²

Christian Lejeune rappelle que le terrain vendu est bordé des arbres qui se situent à proximité de la ligne électrique et ont été récemment coupés par les employés communaux. Ils restent dans l'empâtement de la voie communale.

4. Cession de terrain à Malbec : Cession totale de 30,60 ares répartie entre les consorts Cueilhes-Delrieu et Pierre Ajalbert à 1€ le m²

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

VIII – PROPOSITION DE COURRIER CONCERNANT LA RENOVATION ET LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE

Lecture de la proposition par Guillaume Laybros

Marcelle Viprey se demande pourquoi une rencontre avec Saint-Jacques ne pourrait pas avoir lieu.

Guillaume Laybros rappelle qu'il y a déjà eu une rencontre en présence de l'inspecteur d'académie

Guillaume Laybros comprend l'immobilisme actuel de Saint-Jacques. Selon lui, cela témoigne de la difficulté d'accepter la disparition annoncée de l'école de Saint-Jacques

Georgette Four rappelle que c'est l'inspecteur qui a demandé que la situation soit rediscutée entre les deux

communes pour 2012.

Pierre Toire pense que ce courrier sera mal perçu. Guillaume Laybros précise qu'il ne veut pas se substituer à la mission de l'inspecteur d'académie.

Jean Pierre Fel propose de compléter la lettre en proposant une rencontre entre les 2 conseils municipaux.

Maurice Degoul pense que cette lettre est une bonne chose car elle devrait permettre à tous les conseillers municipaux d'être informé de la situation et donc de pouvoir en débattre librement. Il pense que cela ne serait pas le cas si une simple réunion est prévue.

Guillaume LAYBROS accepte de modifier le contenu du courrier susceptible de favoriser le dialogue.

IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Bilan détaillé du camping

Pour Pierre Toire, l'estimation faite sur la coût de l'électricité est une estimation minimale. Michel Noël ne le pense pas. Mme Four a effectué la quasi totalité des relevé de consommation des HLL. Cela devrait permettre d'être plus précis sur les parts respectives de consommation.

Christian Lejeune rappelle que le bâtiment du foot est sur le même compteur que celui du camping.

Guillaume Laybros pense qu'il faudra installer des compteurs à part pour les HLL et le camping si on ne veut pas se reposer la question tous les ans. Cela conduira à un abonnement supplémentaire.

Suite à une remarque de Christian Lejeune, Jean Pierre Fel précise que l'audit pour garder le classement en 3 étoiles du camping municipal aura lieu en juin 2012. Michel Noël estime que cela ne devrait pas être trop compliqué de garder nos étoiles car les travaux demandés sont assez simples (installation de catadioptrés, cloisons de séparation dans les douches pour ne pas mouiller les habits et apposition de porte pour les lavabos).

Par contre le label Qualité Camping sera beaucoup plus dur à obtenir.

Guillaume Laybros rappelle que, même si le résultat est meilleur que l'année précédente, la comparaison des chiffres d'affaire actuel et passé montre un important recul.

Jean Pierre Fel précise que les habitudes des vacanciers ont changés. Ceux ci recherchent aujourd'hui les campings avec Mobil Home.

Guillaume Laybros pense qu'à l'image du camping de Saint-Jacques, il serait souhaitable d'envisager la location du camping dans le cadre d'un bail commercial privé.

Il informe le conseil, que deux couples sont intéressés par le camping de Thiézac. Ceux ci se présenteront lors de la prochaine réunion de la commission tourisme qui a lieu lundi 28 Novembre 2011.

Christian Lejeune souhaiterait connaître l'état des discussions avec le CCAS d'EDF. Guillaume Laybros répond que compte tenue de la situation financière, le CCAS a stoppé pour le moment les investissements mais que si la situation évoluait, il en serait informé.

Hugues Deknudt rappelle que pour améliorer la fréquentation il faut fidéliser la clientèle, changer les périodes d'ouvertures (ouverture plus large) et trouver une personne qui ne s'occuperait que du camping et de la vente de ce produit.

Georgette Four pense que nos mauvaises conditions d'ouverture ont favorisé le remplissage du camping de Saint-Jacques. Guillaume Laybros lui répond que c'est sans doute vrai mais que lorsque le camping de Saint-Jacques était plein, le gérant renvoyait les touristes vers celui de Thiézac.

- **Plan de Prévention des Risques et Plan Communal de sauvegarde**

Guillaume Laybros évoque les aspects du PPR qu'il faudrait modifier :

- assouplissement de la réglementation au niveau du Pas de Cère. Dans l'état actuel et en appliquant la réglementation jusqu'au bout, cela conduirait à la fermeture du Pas de Cère.
- reconsidérer le cas des anciens bâtiments agricoles situés dans le bourg. Il faut que ceux ci puissent être transformés en atelier ou en maison d'habitation

Guillaume Laybros regrette que d'un coté, des contraintes fortes soient appliquées sur les perspectives d'évolution du village et donc sur la population et de l'autre que rien ne soit fait pour limiter le passage des poids lourds dans le bourg (ce qui engendre de nombreuses vibrations). Il ne faut pas qu'il y aient deux poids, deux mesures.

Dans ce sens, la mise en place du PPR devrait apporter des arguments en faveur de la réalisation d'un rond-point sur la N122

- les aspects "conséquences touristiques" n'ont pas été pris en compte

Michel Ajalbert informe le conseil que certaines rigoles de la ceinture drainante au pied de la falaise de Confolens sont bouchées.

Une réunion de travail est à prévoir sur ces différents points. Guillaume Laybros ne souhaite pas signer un PPR aussi contraignant.

Pierre Toire souhaite que toutes ces remarques soient écrites et transmises

Plan communal de sauvegarde : il est en cours d'élaboration et reposera sur le travail fait par la « cellule solidarité phénomènes naturels » et sur les conclusions du Plan de Prévention des Risques.

EDF est intéressé par la Cellule de Crise de Thiézac (cellule qui serait opérationnelle lors de catastrophes naturelles (tempête par exemple). Une réunion sera prochainement organisée avec EDF.

- **Téléthon 2012**

A la demande de Guillaume Laybros, le programme du Téléthon est présenté par Jean Marie Peeters.

- **Georgette Four se fait la porte parole de plusieurs habitants. Elle évoque ainsi :**

- le sens interdit mal placé de Carbonnière. Certains véhicules ne le voient pas. Il faudrait modifier le panneau et le déplacer.
- la parcelle sur laquelle se trouve les anciens garages de Mr Oddoux. Cette parcelle n'est plus entretenue. Qui doit aujourd'hui l'entretenir ? Christian Lejeune évoque la présence cet été de voitures gênantes qui n'ont pas permis d'entretenir facilement la parcelle
- la maison « Solaques » qui est actuellement inhabitée et au bord de laquelle se trouve une épave. Il serait souhaitable que cette situation puisse changer
- le conseil d'école. Deux remarques en particulier ont été faites. Une structure de jeu est défectueuse, ce qui est dangereux. Le tableau listant les petits travaux à effectuer pour l'école n'est pas assez lu par les employés communaux. Concernant ce dernier point, Christian Lejeune indique qu'il ne savait pas qu'il y avait un tel panneau et ne connaissait pas son fonctionnement
- le portail du terrain de jeu de la cité du 19 mars ne tient que par des ficelles.

- **Michel Ajalbert** évoque la disparition de panneaux au niveau de la Jarrige et d'Armandie. Il ne reste que les poteaux.
- **Guillaume Laybros et Christian Lejeune** évoquent le pilier du portail du camping qu'il faudrait remplacer.
- le toit et l'abreuvoir de la fontaine de Lagoutte sont abimés. Il faudrait prévoir des réparations.
- **CCAS :**
Les membres du conseil municipal sont invités à participer à l'après midi récréatif organisé par le CCAS à l'occasion de la remise du colis de Noël, le 13 décembre 2011.

X – QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

**Le secrétaire de séance,
Arnaud DARDON**

**Le Maire,
Guillaume LAYBROS**

Les membres présents,

<i>Guillaume LAYBROS</i>	<i>Michel LAUZET</i>	<i>Christian LEJEUNE</i>	<i>Jean-Pierre FEL</i>
<i>Jacques LOURS</i>	<i>Pierre Etienne TOIRE</i>	<i>Hugues DEKNUDT</i>	<i>Arnaud DARDON</i>
<i>Maurice DEGOUL</i>	<i>Marcelle VIPREY</i>	<i>Nicole BONAL</i> ABSENTE	<i>Michel NOEL</i>
<i>Francis NAVARRO</i>	<i>Jeanne Georgette FOUR</i>	<i>Michel AJALBERT</i>	